



## Paielement d'un caveau obligatoire ou non

Par **centaure chrystel**, le **01/12/2009** à **21:12**

Bonjour,  
ma mère étant décédée je suis sa seule héritière il se trouve qu'elle n'a pas fini de payer le caveau dont elle a fait l'acquisition suis -je dans l'obligation de finir de la payer et les impôts ont ils le droit de prendre l'argent directement sur mon compte  
merci d'avance pour votre réponse

Par **Tisuisse**, le **01/12/2009** à **23:05**

Bonjour,

A moins de renoncer purement et simplement à tous droits à succession, à moins de vouloir enterrer votre maman dans la fosse commune, je ne vois pas ce que vous pouvez faire d'autre que de payer le solde de ce qu'elle devait. Ainsi votre maman aura la dernière demeure qu'elle désirait.

Je vous rappelle que, lors d'une succession, on n'hérite pas seulement de l'actif successoral (le biens) mais aussi du passif (les dettes).

Cependant, voyez d'abord le notaire chargé de la succession, il saura quoi faire, il en a l'habitude.